

## Le mouvement intra départemental 1er degré

### Saisie des vœux du mardi 15 avril au lundi 28 avril 2014

Le 20 **mai**, les délégués du personnel sont invités à participer à un groupe de travail qui traitera de quelques collègues nécessitant (pour des raisons de santé ou autre) un traitement particulier. Si vous pensez être dans ce cas, contactez votre IEN et SUD éducation.

Le 20 mai se tient également un groupe de travail : vérification des barèmes de tout-es les postulant-es au mouvement. Nous ne pourrons contrôler, voire contredire les données de l'administration que si nous disposons de vos fiches de vœux.

Contrairement aux autres années et sur décision ministérielle, les candidats ne seront pas informés sur Iprof de leur projet d'affectation dans les jours précédents la CAPD du 12 juin.

Le **12 juin**, CAPD phase principale, les délégués du personnel sont convoqués pour étudier les documents du mouvement.

Il arrive parfois que des erreurs soient constatées dans les jours qui suivent le mouvement : ces erreurs sont rectifiées et le poste annoncé après la CAPD se révèle ne plus être le bon : tant que vous n'avez pas d'arrêté de nomination, vous ne pouvez pas être sûr à 100% que vous avez bien obtenu le poste annoncé, même si ces erreurs sont infimes elles pourraient être évitées si tous les collègues faisaient la démarche suivante : **remplir la fiche de suivi syndical et la renvoyer au syndicat** (modèle au verso).

Permanence téléphonique de SUD éducation61 à l'issue de la CAPD au 06 83 70 38 48

Pour les collègues qui n'obtiendront rien le **12 juin**, leur situation sera réétudiée le **10 juillet**.

Ces collègues, malgré la demande syndicale, n'auront pas la possibilité d'émettre de nouveaux des vœux. Les postes à profil, les postes ASH (CLIS,IME,ITEP,EREA) et les postes ULIS restés vacants à l'issue de la phase principale, feront l'objet d'un appel à candidatures (les 16, 17, 18 juin), réservé aux enseignants restés sans poste le 12 juin. La procédure de recrutement reste la même avec lettre de motivation et commission d'entretien. Les nominations seront à titre provisoire.

Et si jamais certains n'avaient aucune affectation le **10 juillet**, une CAPD "derniers ajustements" est prévue fin août début septembre.

Cette année, 32 postes seront gelés pour une partie des Professeurs des Ecoles Stagiaires, auxquels il faut ajouter 40 postes mi-temps (décharges de direction, temps partiels) pour l'autre partie des PES.

Le déroulement qui précède est la manière dont le DASEN a fixé les règles, malgré le désaccord de SUD éducation concernant certaines modalités.

Notre rôle de déléguées consiste maintenant à vérifier que ces règles soient bien respectées. Vous nous y aidez en nous retournant la fiche de suivi.

**Les déléguées du personnel de SUD éducation**

**CAPD 12 JUIN 2014- FICHE DE SUIVI SYNDICAL POUR SUD éducation  
A RENVOYER AVANT LE 24 MAI**

Si vous souhaitez que les déléguées du personnel élues sur la liste de SUD éducation vérifient la régularité des opérations du mouvement lors de la CAPD du 12 juin 2014 merci de remplir cette fiche et de la remettre à une déléguée de SUD éducation (ou par courrier). Tous ces renseignements peuvent être utiles pour connaître votre barème, vérifier votre affectation et vous informer.

Nom : .....  
 Nom de jeune fille : .....  
 Prénom : .....  
 Date de naissance : .....  
 Poste occupé : .....  
 .....  
 AGS au 31.12.2012: .....

Bonification (composite, ASH...)\* .....  
 Bonification pour fermeture de poste\* .....  
 (\*reportez-vous à la fiche fournie par l'Administration  
 ou consultez-nous)

**Total** .....

Adresse personnelle  
 .....  
 .....  
 e-mail pour une réponse par courrier électronique :  
 .....  
 N° téléphone

Liste d'aptitude de direction :    oui - non  
 habilitation anglais                    oui - non  
 Spécialisation ASH                      oui - non  
 Spécialisation PEMF                    oui - non  
 Demande de temps partiel :        oui - non

**Postes demandés par ordre**

<b>1</b>		<b>16</b>	
<b>2</b>		<b>17</b>	
<b>3</b>		<b>18</b>	
<b>4</b>		<b>19</b>	
<b>5</b>		<b>20</b>	
<b>6</b>		<b>21</b>	
<b>7</b>		<b>22</b>	
<b>8</b>		<b>23</b>	
<b>9</b>		<b>24</b>	
<b>10</b>		<b>25</b>	
<b>11</b>		<b>26</b>	
<b>12</b>		<b>27</b>	
<b>13</b>		<b>28</b>	
<b>14</b>		<b>29</b>	
<b>15</b>		<b>30</b>	

Communiquez-nous les éléments permettant d'apprécier un cas particulier, ceux-ci resteront confidentiels.

**fiche à retourner à**

SUD Education Orne, 16 rue Etoupée 61000Alençon  
 ou à

[sudeducation61@wanadoo.fr](mailto:sudeducation61@wanadoo.fr)

permanence téléphonique le jour des résultats au 06 83 70 38 48